



Loi immigration :

**contraire aux principes fondamentaux de la République,
contraire aux principes fondamentaux de l'Université**

Elle ne doit pas être votée !

Elle ne doit pas être promulguée !

La FNEC FP-FO a pris connaissance du texte sur l'immigration issu de la commission mixte paritaire qui s'est tenue ce 19 décembre.

Avec sa confédération la Cgt-Force Ouvrière, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et un texte qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains.

En outre, avec le syndicat Force Ouvrière de l'enseignement supérieur et de la recherche FO ESR, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Université en France, en particulier :

- parce qu'il exige le dépôt préalable d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France ;
- parce qu'il conditionne le fait de conditionner l'ouverture des droits aux prestations sociales comme les APL (Aide personnalisée au logement) à cinq années de présence sur le territoire ;
- parce qu'il impose l'augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants étrangers hors U.E., contre les exonérations que les universités avaient réussi à maintenir en opposition à la mesure décidée sous le premier quinquennat Macron, en 2019 (2770 euros pour une inscription en licence, 3770 euros en master), mesure que la FNEC FP-FO avait dénoncée et dont elle demande le retrait.

Les mesures contenues dans ce texte ne peuvent qu'accroître la précarité des étudiants venant de l'étranger et accentuer la marchandisation de l'enseignement supérieur français.

Elles participent d'une logique de privatisation et d'exclusion développée depuis des décennies et qui s'est singulièrement accentuée depuis quelques années pour tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité, avec les lois ORE, avec Parcoursup et Mon master, dont la FNEC FP-FO demande l'abrogation.

Quoi qu'il en soit de l'issue législative donnée à ce texte, la FNEC FP-FO combat et combatta les principes qui le guident et toutes les dispositions qui pourraient dériver de ces principes. Ce texte est en effet contraire aux droits des étudiants, d'où qu'ils viennent, aux reconnaissances internationales des diplômes, aux traditions universalistes et multiséculaires d'ouverture et de diffusion du savoir qui fondent l'enseignement universitaire en France.

Après la motion de rejet contre le projet initial, véritable camouflet à la politique conduite sur le plan social par le Président de la République et son gouvernement, avec ou sans les voix du RN, un seul mot d'ordre : RETRAIT !

Montreuil, le 19 décembre 2023